

## MOTION COMMUNE :

# Pour le report modal des P.L. de transit classés euro 3 sur l'Autoroute Ferroviaire Alpine

La vallée de l'Arve est épisodiquement confrontée à une pollution atmosphérique importante qu'il est impérieux de combattre sans délai par des moyens adaptés à l'objectif majeur de réduction de la menace sanitaire que cette pollution implique.

Deux volets principaux d'intervention ont été identifiés dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve validé en février 2012 : l'action sur les transports et celle sur l'habitat individuel ; concernant ce second axe, la mise en œuvre d'un Fonds Air Bois territorialisé depuis cet été est une réponse adaptée dont les élus de la C.C.V.C.M.B. et de la C.C.P.M.B. se réjouissent et qu'il convient de promouvoir fortement auprès des résidents pour en assurer la pleine efficacité.

**Le volet transports du P.P.A. reste quant à lui insuffisant** et les collectivités de la moyenne et haute vallée ont eu l'occasion à plusieurs reprises depuis deux ans de faire des propositions visant à améliorer son efficacité.

Compte tenu du fait que le bilan des pollutions sur 2013 sur le secteur fait état à fin août d'un niveau déjà très élevé de dépassements journaliers des seuils de pollution (37 jours constatés, au-delà de la limite des 35 jours admis sur l'année), bilan annuel que l'arrivée prochaine de l'hiver devrait aggraver, la mobilisation doit se poursuivre.

C'est à ce titre que les élus de la C.C.V.C.M.B. et de la C.C.P.M.B. demandent conjointement à l'Etat **d'engager dès cet hiver, et au plus tard au 1er janvier 2014, le transfert des P.L. en transit international encore classés euro 3 sur l'Autoroute Ferroviaire Alpine (reliant Aiton à Orbassano)**, infrastructure dont les réserves de capacité sont garantes de l'absorption de ce trafic complémentaire.

*Motion présentée au conseil communautaire de la C.C.V.M.B. le 17 septembre 2013 et au conseil communautaire de la C.C.P.M.B. le 25 septembre 2013.*